

Article

« Consultation publique vs institutions démocratiques »

Jean-Guy Deschênes

Anthropologie et Sociétés, vol. 11, n° 1, 1987, p. 197-198.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/006411ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

désirante à sans cesse exister un peu plus, c'est-à-dire à sans cesse s'exprimer un peu plus. Le prendre à la légère ou le juger généralement sont des crimes de simplification qui nous condamnent à sa surface.

Une consultation qui ne disqualifierait pas au départ tout ce qu'elle n'entend pas, ce serait une innovation. Une consultation utopique qui chercherait à comprendre ce qui se cache sous l'apparence et qui chercherait à apprendre avant de se méfier, une semblable consultation aurait inévitablement besoin d'un support anthropologique et sociologique pour ce que ce support fournit authentiquement : une meilleure compréhension des manifestations sociales et culturelles. Dans cet esprit, un forum survolté vaut bien une audience qui butine.

Mais ne rêvons pas. Ce n'est pas demain que les anthropologues sauront ce qu'ils sont. Ce n'est pas demain non plus que la prise de décision s'infléchira selon ce que d'aucuns voient comme étant les caprices et l'ignorance légendaire des gens du commun.

Serge Bouchard
Centre de recherche et d'analyse
en sciences humaines (ssDcc inc.)

CONSULTATION PUBLIQUE vs INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Les interventions présentées dans le cadre du débat amorcé au sujet de la consultation publique ont été dominées jusqu'à présent par des commentaires professionnels. Ainsi, s'interroge-t-on sur le rôle de l'anthropologie, la pertinence des méthodes utilisées, la justesse des techniques, l'utilité des rapports, la possibilité de prédire des impacts, etc. Malgré l'intérêt et la diversité des points de vue exprimés, je m'étonne que la consultation publique n'ait pas été abordée tout simplement comme un phénomène social, comme un fait à comprendre et à expliquer. Cette approche est pourtant caractéristique du travail en sciences sociales !

Personne ne peut, sans passer pour un trouble-fête, se plaindre d'être consulté par ses élus, par des technocrates ou divers promoteurs. Incidemment, alors que le principe de la consultation publique fait consensus, il est de bon ton de dénoncer l'absence ou l'insuffisance de consultation, la mauvaise organisation et même la lourdeur des séances d'information et de consultation. Cependant, il faut bien reconnaître que le processus de consultation publique, même tenu dans les meilleures conditions, n'a aucune valeur décisionnelle.

Pour cette raison, il est essentiel de replacer la consultation publique dans le cadre de nos institutions régissant les « relations entre personnes » et les « affaires publiques ». Nos institutions prévoient un certain nombre de mécanismes pour solutionner des différends et gérer les affaires publiques. De manière générale, une personne dont les droits sont lésés peut recourir au système judiciaire et une personne en désaccord avec une décision relative aux affaires publiques peut intervenir directement par l'action politique. La connaissance de ces mécanismes de nature judiciaire et politique est une condition *sine qua non* de l'appréciation critique du phénomène de la consultation publique.

Alors que nos institutions prévoient des mécanismes effectifs et opérationnels d'intervention, l'engouement actuel de la population et des chercheurs en sciences sociales pour des mécanismes de consultation non décisionnels constitue un problème inquiétant qui mériterait une critique sérieuse. Le rôle et l'importance croissante des processus de consultation au sein de nos institutions démocratiques restent à expliquer. Les hypothèses qui peuvent être formulées à ce sujet couvrent un spectre

allant du machiavélisme à la naïveté. Certains croient, en effet, que la consultation publique est un exutoire visant à donner l'illusion de participer à la prise de décision et une machination perpétuant la confusion sur le fonctionnement des processus décisionnels. D'autres y voient, au contraire, un mécanisme qui suscite la participation de la population aux affaires publiques en contournant la lourdeur de nos institutions judiciaires et politiques.

Pour ma part, je pense que l'institutionnalisation des processus non décisionnels de consultation publique découle plutôt de la dévalorisation systématique de l'activité politique et de la technocratisation des processus décisionnels au sein des organismes publics. Quoique ces phénomènes restent à définir, ils constituent, à mon avis, les éléments les plus significatifs du contexte de la consultation publique. La dégradation du discours sur les affaires publiques crée, en effet, une situation particulièrement favorable au développement de la consultation publique car les processus d'élection, ayant adopté les règles des campagnes publicitaires, sont amputés des discussions de contenu qu'ils devraient normalement susciter. Par ailleurs, un nombre croissant d'interventions affectant directement la vie des citoyens sont gérées par des technocrates non élus qui, dans l'organisation des services à dispenser à la population, font appel à diverses techniques servant à évaluer les besoins de leurs clients.

En somme, il ne suffit pas de se demander de quelle façon l'anthropologie peut contribuer aux processus de consultation publique, il faut aussi s'interroger sur la place et le rôle de la consultation publique dans notre société. Il faut réfléchir sérieusement aux impacts des processus de consultation publique non décisionnels sur le sens des responsabilités civiques que présuppose le système démocratique. Il faut chercher ce que la consultation publique nous apprend sur l'état de nos institutions et ce qu'elle peut effectivement apporter à notre société. À mon avis et contrairement à ce que plusieurs personnes croient, la consultation publique indique un malaise et consacre une perversion de nos institutions démocratiques.

Jean-Guy Deschênes
Centre de recherche et d'analyse
en sciences humaines (ssDcc inc.)

LA PARTICIPATION DU PUBLIC À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

À cause de la détérioration croissante du milieu biophysique, de plus en plus de citoyens sont préoccupés par les questions de protection et de gestion préventive de l'environnement. Plusieurs groupes et individus au Québec et au Canada cherchent maintenant à associer davantage les notions de qualité de vie et de qualité de l'environnement à celle du développement économique. Toutefois, comme le souligne la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, le lien entre économie et environnement n'a pas la même signification pour tous :

les efforts que déploie l'industrie pour améliorer sa position compétitive à court terme en évitant ou en retardant les coûts de gestion des ressources et de l'environnement ne font que repousser l'échéance ou laisser au public le soin d'assumer ces coûts sous la forme de dépenses gouvernementales, de dégâts écologiques ou de profits perdus et d'occasions manquées.¹

¹ *Rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, Ministère des Approvisionnements et services Canada. Président, Monsieur McDonald, 1985, p. 561.